

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/064 du 19/01/1982

DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP/21024/08
portant intégration et nomination de
Monsieur N'GAMFIC Laurent dans les
de la catégorie A, hiérarchie I des
vices de l'Information (branche
que).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISLS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires;

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 75/338 du 19.7.1975 fixant le
statut commun des cadres des catégories A, B, C, et D des ser-
vices de l'Information;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le
régime de rémunération des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/
62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages pro-
batoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notam-
ment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des act-
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recon-
stitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires.

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nom-
ination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant no-
mination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au dé-
cret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

(/u le décret N° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux
intérims des Membres du Gouvernement;

(/u la lettre n° 4325/MEN-DGEOC-DOB du 22. Septem-
1981 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant
le dossier de l'intéressé;

(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre
la République Populaire du Congo et l'URSS;

DECRETE:

.../...

ARTICLE 1 / En application des dispositions combinées du décret n° 75-3 du 19.7.1975 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur N'GAKO Laurent né le 2 Avril 1956 à Djambala, titulaire du Diplôme de l'Institut Polytechnique d'ODESSA (URSS) en Radiotechnique (Spécialité conception en Radio) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de l'Information (Branche Technique) et nommé au grade d'Ingenieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information des Postes et Télécommunications .

ARTICLE 3 / Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 19 Janvier 1982

Le Ministre de l'Information des postes et Télécommunications

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

~~HY~~
- Commandant Florent NTSIBA -

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSIONA -

AMPLIATIONS /

- JORPC 1
- DGTFF/DFP 3
- DFP/BST 1
- DE 3
- DCF 1
- M.I.P.T. 1
- DOSSIER 1
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2